

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2024-n°126-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant interdiction de stationner lors d'une manifestation

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public,
rue Victor Hugo, à DECHY

ARRETONS

Article 1^{er}

Le stationnement sera interdit rue Victor Hugo (Parking de l'église), le mercredi 19 juin 2024 à partir de 8h00 pour l'installation d'un podium dans la cadre de la fête de la musique par les services techniques de la ville.

Article 2.

Les services techniques de la ville se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ❖ M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- ❖ M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 03 juin 2024

Le Maire,

Publié sur le site de la ville le 05 juin 2024

Jean-Michel SZATNY